

COMMUNE DE CHAVORNAY

AVIS D'ENQUETE

Conformément à l'art. 25 de la LPEP, la Municipalité de la Commune de Chavornay soumet à l'enquête publique le projet suivant :

**« Chemin de Perrevuit »
Mise en séparatif : extension du réseau de collecteurs**

Le dossier est déposé **du 31 juillet 2024 au 29 août 2024** au greffe municipal où il peut être consulté durant le délai d'enquête susmentionné, pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou observations éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit au greffe municipal ou consignées sur la feuille d'enquête durant le délai d'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité

Commune de Chavornay

"Chemin de Perrevuit"

Mise en séparatif

SITUATION ET COUPE TYPE FOUILLE

Projet de l'ouvrage

Déposé à l'enquête publique au greffe municipal de Chavornay

du _____

au _____

L'attestent au nom de la Municipalité
La Syndique: _____
Le Secrétaire: _____

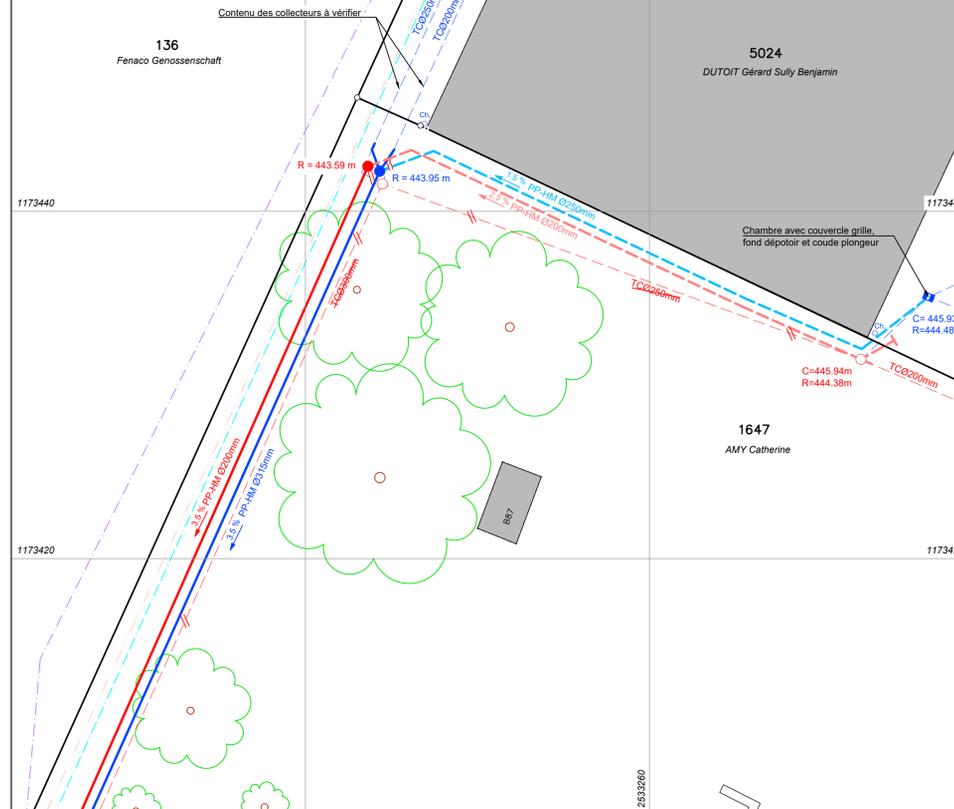
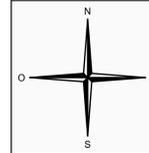


Bureau d'études
Ingénieurs géomètres
Ingénieurs en génie civil
Rue des Terreaux 20 - CP 60 - 1350 Orbe
024 442 92 92 - contact@dtpsa.ch

Echelle 1:200 | D. 15'265-251 | Surface: 0.30 m² | 11.07.2024 | MMA/AKR

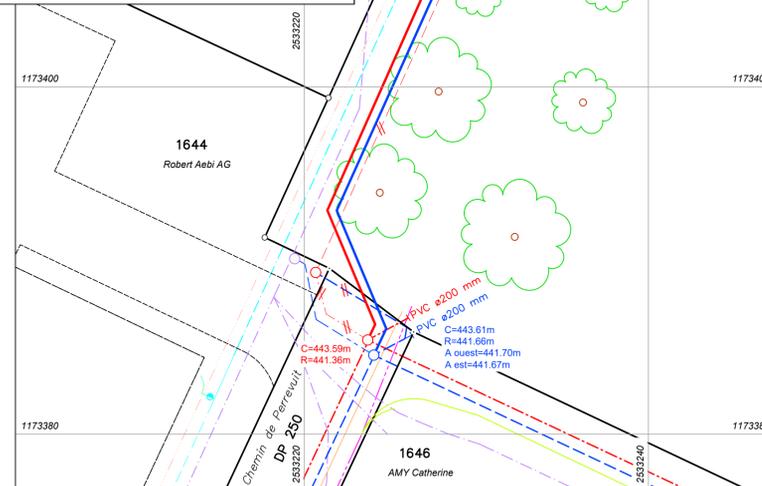
m:\15265\q08_plans\3_projet de l'ouvrage\2024-07_enquete\15265_projet.dwg

Source : Géodonnées Etat de Vaud



Légende:

- Collecteur des eaux claires existant
- Collecteur des eaux claires projeté
- Collecteur des eaux claires privé projeté
- Regard des eaux claires existant / projeté
- Grille existante / projetée
- Chenau existante
- Collecteur unitaire existant
- Collecteur des eaux usées projeté
- Collecteur des eaux usées privé projeté
- Regard des eaux usées existant / projeté
- Conduite d'eau potable existante
- Vanne privée d'eau potable existante
- Conduite de VO gaz existante
- Tube VO électricité existant
- Tube VO multimédia existant
- Tube Swisscom existant
- Regard Swisscom existant
- Tube Romande Energie existant
- Arbre



Coupe type fouille

Echelle 1:20

